



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2025

L'an deux mille vingt-cinq et les vingt-sept août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Éric AUDIBERT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Éric AUDIBERT, Roseline BIGI, Delphine DELSARTE, Frédérique ROUSTANG, Jean GRIMALDI, Joseph GALLUZZO, Laurent REMY, Patrice BURLANDO, Pierre BONNET, Laurent JANVRIN, Jacqueline ROLFE, Dominique LIAUTAUD, Michèle TRUC

Absents excusés : Charlotte FABRE

Absents représentés : Olivier DEBOURREZ procuration donnée à Frédérique ROUSTANG,

Madame Delphine DELSARTE est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

FONCTION PUBLIQUE

1. Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation territorial à TNC pour accroissement temporaire d'activité 32h00
2. Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation territorial à TNC pour accroissement temporaire d'activité 27h30
3. Convention avec le CDG 83 : gestion des carrières
4. Convention avec le CDG 83 : agent chargé de la fonction d'inspection des risques professionnels, ACFI.

DOMAINE ET PATRIMOINE

5. Autorisation d'acquisition de la portion parcelle D177
6. Autorisation d'acquisition de parcelles agricoles, C 35, C 36, C 1178

FINANCES LOCALES

7. Convention de participation aux frais du CMS de Brignoles années 2024-2025
8. Autorisation de souscription d'un emprunt à taux fixe de 215 000 € auprès du Crédit Agricole
9. Questions diverses
10. Informations diverses

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de retirer le point 6 de l'ordre du jour, celui-ci n'étant plus d'actualité :
Autorisation d'acquisition de parcelles agricoles, C 35, C 36, C 1178 / Adopté à l'unanimité

1. Compte-rendu des Commissions Communales

Monsieur le Maire : Tous mes remerciements, que ce soit aux associations, aux élus, aux agents communaux et aux commerçants pour les festivités organisées durant l'été, globalement s'est un joli résultat avec un bal de clôture prévu le 6 septembre lors du forum des associations.

Commission scolaire (D. LIAUTAUD) bon retour parents/enfants sur le CLSH de juillet, 4eme semaine fatigante, réunion de pré rentrée hier pour l'équipe d'animation et des enseignantes demain. Le ménage de l'école primaire est désormais assuré par une société. Dans la cour de l'école, une partie du goudron qui entourait les arbres a été remplacé par de la terre pour éviter les accidents. 99 enfants inscrits à la rentrée pour 108 en 2024. Les effectifs pourraient évoluer à la rentrée.

Commission culture et associations (J. ROLFE) forum prévu le 6 septembre, besoin d'aide vers 17h30 pour la mise en place des tables et chaises ainsi qu'en fin de soirée pour le rangement.

Commission urbanisme (F. ROUSTANG) Sobriété lumineuse : une réunion publique de sensibilisation est prévue avec le syndicat mixte et un bureau d'études. Au programme, une balade nocturne pour se rendre compte des points trop ou pas assez lumineux en vue d'amélioration et de diminution de consommation.

Commission Travaux (L. JANVRIN) travaux palud : seulement 2 semaines d'arrêt cet été, test de giration du bus validé avec une légère correction et une vigilance à la sortie de la RD22. Mise en service après les vacances de la Toussaint vers le 3 novembre.

F. Roustang : a-t-on retrouvé les bancs publics de la Palud qui doivent être remis en place ?

Mr Le Maire : je dois interroger les services techniques à ce sujet.

L. Janvrin : Il a été demandé à OPSIA la possibilité de rajouter des emplacements pour des platanes, c'est à l'étude.

L. Rémy : les arboristes qui nous suivent nous alertent sur la déperdition accélérée des platanes de la Palud avec de nombreuses chutes de branches. Un renouvellement des sujets les plus vieux est à prévoir.

Commission environnement (L. REMY) le 8 septembre, abattage du marronnier dans les jardins de la Mairie par la société Arbiose plus un haubanage d'un des platanes du château. Le 20 septembre journée de nettoyage avec une priorité sur l'Argens au départ de l'écluse. Rencontre avec nos partenaires ce samedi 30 août.

Mr le Maire : suite au désistement des acquéreurs de la poste, nous avons de nouveaux acquéreurs avec des questions d'urbanismes auxquelles il me faut encore répondre avant de mettre ce point à l'ordre du jour d'un conseil pour un montant net vendeur de 117 000€.

A priori, le prochain Conseil municipal se tiendra le 17 septembre, avec une décision modificative du budget pour prendre en compte la notification de la Taxe afférente aux droits de mutation estimée à 80 000€ et qui s'élève finalement à 173 000€.

FONCTION PUBLIQUE

2. Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation territorial pour accroissement temporaire d'activité 32h00/ Adoptée à l'unanimité

Considérant la nécessité de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir sur l'accueil des temps périscolaires, CLSH, club ados ainsi que pour l'entretien des locaux, Monsieur le Maire propose :

- De créer un poste d'adjoint d'animation territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement Temporaire d'activité pour une période de 12 mois à temps non complet à raison de 32h annualisées à compter du 01 septembre 2025.
- De fixer la rémunération de cet agent sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1 de la filière animation à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

3. Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation territorial pour accroissement temporaire d'activité 27h30 Adoptée à l'unanimité

Considérant la nécessité de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir sur l'accueil des temps périscolaires, CLSH, club ados ainsi que pour l'entretien des locaux, Monsieur le Maire propose :

- De créer un poste d'adjoint d'animation territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement Temporaire d'activité pour une période de 12 mois à temps non complet à raison de 27h30 annualisées à compter du 01 septembre 2025.
- De fixer la rémunération de cet agent sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1 de la filière animation à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

4. Convention avec le CDG83 : Gestion des carrières/ Adoptée à l'unanimité

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var a créé un service « Assistance Retraites », destiné à remplir, à la place des collectivités, certains actes de Gestion liés à la retraite et à assurer le contrôle d'autres actes.

Considérant qu'en adhérant à ce service, pour les dossiers relatifs à la CNRACL, la collectivité délègue son rôle d'employeur au centre de gestion pour une durée de 3 ans. En contrepartie de ce service, le Centre de Gestion demande une participation financière dont les tarifs sont ainsi définis :

Tarif unitaire de 110 €/dossier pour la réalisation des tâches suivantes :

- Liquidation de pension (normale, invalidité, réversion, départs anticipés, retraite progressive)
- Simulation de calcul sur demande de l'agent
- Demande de devis préalable
- Gestion des comptes individuels de retraite

5. Convention avec le CDG83 : Agent chargé de la fonction d'inspection des risques professionnels / Adoptée à l'unanimité

Le décret relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, rappelle que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la santé et sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité.

Ce décret évoque également la désignation dans chaque collectivité d'un acteur de la prévention des risques professionnels : Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI).

Le CDG83 propose une convention « Agent chargé de la Fonction d'Inspection » qui permet la mise à disposition de l'ACFI. Monsieur le Maire propose donc de contracter avec cet organisme en tant que de besoins afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point et de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité, à savoir 400€ pour la période 2026-2028.

DOMAINE ET PATRIMOINE

6. Autorisation d'acquisition de la portion de parcelle D177 / Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire, informe l'Assemblée du projet d'acquisition d'une portion de la parcelle D177 d'une contenance de 780m² quartier Le Village appartenant à Madame Andrée REBOUL-VERLAQUE.

Après négociation avec la propriétaire, Monsieur le Maire propose d'acquérir cette portion de parcelle pour la somme de 30 000€, sachant que la Commune prendra à sa charge les frais de géomètre, les frais d'acte, de clôture et de portillon.

La promesse de vente signée par Madame Andrée REBOUL-VERLAQUE précise qu'il lui sera laissé un accès au canal par le délaissé sud ainsi qu'une servitude au tréfonds.

FINANCES LOCALES

7. Convention de participation aux frais du centre médico scolaire de Brignoles / Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle que le Centre Médico Scolaire (C.M.S.) de Brignoles gère les dossiers médicaux de tous les enfants de grande section dans les écoles maternelles et réalise une visite des écoles élémentaires. Pour les élémentaires, les médecins scolaires se déplacent à la demande des directeurs ou à la demande des parents pour l'enfant allergique. Les parents qui rencontrent des problèmes avec leurs enfants peuvent prendre rendez-vous directement avec les médecins scolaires. Cette visite est entièrement gratuite.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que sur proposition de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, la Commune de Brignoles, qui assumait les frais liés au C.M.S. a sollicité par écrit les communes desservies par le Centre Médico-Scolaire pour une participation aux frais de fonctionnement à hauteur de 1.50 euros par élève et par an.

Cette contribution financière permet de co-financer le centre médico-scolaire tant pour l'équipement de celui-ci, d'ordre médical et technique (ordinateur, photocopie, téléphone, fax mobilier pour le rangement des dossiers) que pour des tâches administratives : affranchissement de courriers aux écoles, aux familles, aux médecins de ces enfants, gestion des dossiers médicaux (demandes aux communes de provenance, envois aux communes de destination en cas de déménagement).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les conventions relatives à la participation aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire domicilié à Brignoles. Le montant de participation de la commune pour l'année 2024 / 2025 est fixé à 130.50 € (87 élèves).

8. Autorisation de souscription d'un emprunt à taux fixe de 215 000€ auprès du Crédit Agricole / Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que pour assurer le financement des travaux de réhabilitation de l'EHPAD, il est nécessaire de souscrire un emprunt de 215 000 €. Il est donc proposé de contracter un prêt de 215 000 € auprès de du crédit agricole Côte d'Azur dans les conditions suivantes :

- Objet : Travaux
- Montant de l'emprunt : 215 000 €
- Caractéristiques du taux : Fixe
- Montant du taux d'intérêt : 3.83 %
- Durée de l'emprunt : 15 ans
- Périodicité : mensuelle
- Frais de dossier : 400 €

9. Questions diverses

R. VERLAQUE : où en sommes-nous de l'acquisition de la maison PLOGE ?

Mr le Maire : les documents ont été envoyés ce jour au notaire.

Mme TRUC : La maison MANTERO est-elle louée ?

Mr le Maire : oui

10. Informations diverses

- L'ONF prévoit une coupe de bois sur le territoire communal pour environ 59 m3 de chênes au défends, je propose de l'autoriser.

D.DELSARTE : les branches seront laissées sur place ?

Mr Le Maire : Cela dépendra du type de coupe. Certaines branches pourront rester, mais ce n'est pas un problème. Il ne s'agit pas d'une coupe à blanc : des arbres seront conservés par endroits. Nous allons surtout éclaircir en réduisant la densité des chênes verts et blancs. Les branches laissées sur place se décomposeront et deviendront de la matière organique.

- Les associations du MALC et de la CLAU D'ARGENS remercient la mairie pour les subventions accordées pour l'année 2025.
- Elections municipales, les dates sont fixées aux 15 et 22 mars 2026.

La séance est levée à 19 h 18

Le Maire

Eric AUDIBERT



La Secrétaire

Delphine DELSARTE

Affiché le 18/09/2025